

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (8 présents et 5 pouvoirs)

Date de la convocation du conseil municipal : 25 mars 2025

Date d'affichage : 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Claude LAZARO ; Franck ÉTANCELIN ; Nadia LEFAY ; Emmanuel CENDRIER ;

Pouvoirs excusés : Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON ; Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Antonio TAPADAS donne pouvoir à Patrick REBEYROL ; Carlos VALERO donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER ; Fabien HERREMAN donne pouvoir à Jacques ILLIEN

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 4.1/2025-005

Objet : Signature d'un avenant avec le service URBANISME de la communauté de communes

François DEYSSON rappelle que la commune de Villecerf a conclu, en 2020, une convention avec la CCMSL afin de faire instruire les dossiers complexes d'urbanisme par la communauté de communes.

François DEYSSON explique qu'au vu d'un congé long de l'agent communal chargée préalablement du suivi des instructions, il convient de modifier le périmètre de cette convention en confiant l'entier des instructions au service urbanisme de la communauté de communes Moret Seine et Loing.

François DEYSSON précise

- Que la commune continue, en amont, d'informer les pétitionnaires sur le cadre du PLU et les aidera à préciser leur projet ;
- Que la signature des arrêtés sera toujours assurée par le maire ;
- Que la conformité des travaux sera toujours vérifiée par l'élue municipale en charge de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés du conseil municipal autorisent le maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré le 31 mars 2025, pour extrait certifié conforme, à Villecerf,

Acte rendu exécutoire après publication, le 1^{er} avril 2025, le maire, François DEYSSON

